

ANNEXE B

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Leclair et al. c. Xebec Adsorption Inc. et al., CSM n° 500-06-001135-215

Je ne veux **pas** participer à l'action collective intitulée *Leclair et al. c. Xebec Adsorption Inc. et al.*, dossier n° 500-06-001135-215 de la Cour supérieure du Québec (district de Montréal), qui concerne des allégations de fausses déclarations dans les divulgations de Xebec Adsorption Inc. (« Xebec ») publiées entre le 10 novembre 2019 et le 24 mars 2021, inclusivement, concernant les activités de gaz naturel renouvelable de Xebec, y compris toute réclamation en dommages-intérêts.

Je comprends que si je remplis et remets le présent formulaire d'exclusion :

- 1) Je ne serai pas inclus(e) dans l'Action collective susmentionnée (je m'exclurai de l'Action collective);
- 2) Je ne profiterai pas des avantages prévus aux termes de l'Entente de règlement négocié qui est proposée dans l'Action collective susmentionnée, et je ne recevrai pas l'indemnité dont pourraient se prévaloir les Membres du Groupe du Règlement; et
- 3) Si je veux présenter une demande relative les allégations de fausses déclarations dans les divulgations de Xebec publiées entre le 10 novembre 2020 et le 24 mars 2021, inclusivement, ou une réclamation en dommages-intérêts concernant les allégations de fausses déclarations dans les divulgations publiques de Xebec publiées pendant cette période, je devrai présenter ma demande individuellement et à mes propres frais. **Des délais de prescription légaux stricts s'appliquent et vous devriez consulter un avocat indépendant à cet égard.**

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel actuel : _____

Veillez préciser dans l'espace ci-dessous les dates et le nombre de titres de Xebec que vous avez achetés ou autrement acquis par tout moyen (que ce soit dans le cadre d'une offre de marché primaire, sur le marché secondaire ou autrement) au cours de la période allant du 10 novembre 2019 au 24 mars 2021, et détenus à la clôture de la bourse de Toronto (TSX) le 11 mars 2021 ou le 24 mars 2021.

Date de signature : ____/____/____ _____jj
mm aaaa Signature

Le présent document doit être remis au greffier de la Cour supérieure du Québec **au plus tard le 31 août 2023** à l'adresse suivante :

Greffier de la Cour supérieure du Québec
Palais de Justice de Montréal
(*Leclair, et al. c. Xebec Adsorption Inc., et al.*, 500-06-001135-215)
1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Avec une copie envoyée aux Avocats du Groupe à xebec@knd.law ou par télécopieur au (416) 352-7638.

Les demandes reçues après le 31 août 2023 ne seront pas acceptées et vous serez inclus(e) dans l'Action collective et lié(e) par les conditions de l'Entente de Règlement, y compris la disposition relative à la quittance, si l'Entente est approuvée par le Tribunal.

Si vous vous excluez de l'Action collective, vous ne pouvez pas vous opposer aux modalités de l'Entente de Règlement proposée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Site Web de l'action collective Xebec à <https://www.lexgroup.ca/fr/classaction/xebec-adsorption-inc-valeurs-mobileres-action-collective/>.

ou communiquer avec les Avocats du Groupe aux coordonnées suivantes :

Avocats du groupe (dossier Xebec)

Maître David Assor
Lex Group Inc.
4101, rue Sherbrooke Ouest
Westmount (Québec) H3Z 1A7
Télécopieur : 514-940-1605
Courriel : info@lexgroup.ca